



Période d'essai  
professionnalisation caduc contrat de

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je suis en contrat de professionnalisation de 13 mois et j'ai une période d'essai de 12 mois.  
J'aimerais partir de cette entreprise car le poste n'est pas du tout intéressant et l'ambiance mauvaise.  
ai je le droit de partir sans motif?  
et ai je un moyen pour avoir les allocations chômage?

Merci.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

La période d'essai ne peut pas être supérieure à un mois. IL y a donc nécessairement une erreur.

Si vous êtes encore en période d'essai, vous pouvez tout à fait mettre fin au contrat, sans avoir de motif quelconque à donner.

En revanche, vous ne touchez pas les ASSEDIC. Le seul moyen d'avoir les ASSEDIC est d'être licencié ou bien de faire une rupture conventionnelles, qui sont deux solutions en principe irréalisables dans le cadre d'un CDD.

Très cordialement.